

I - L'EFB : une grande école

Depuis sa prise de fonction, au mois de juin 2002, le nouveau Directeur de l'EFB Paris, M. Christian PUJALTE, conduit une politique active et ambitieuse afin de faire de l'École de Formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris une véritable Grande École. Dans cette optique, de nombreux rapprochements avec d'autres Grandes Ecoles comme l'ENA, l'HEC, l'ESSEC... sont en cours, mais il convient, d'ores et déjà, d'indiquer qu'un protocole d'accord en vue d'une importante convention de partenariat avec l'École Nationale de la Magistrature vient d'être signée entre les deux directeurs.

« Il s'agit, à l'évidence, d'une phase décisive de concrétisation d'un objectif certes ancien mais qui, à ce jour, n'avait jamais été atteint.

Il est patent que pour une bonne administration de l'œuvre commune de justice ceux qui la rendent "au nom du peuple français", et ceux qui en sont les auxiliaires essentiels doivent travailler en partenaires complémentaires et non en ennemis comme cela est encore, parfois, le cas. Il est tout aussi certain que pour atteindre ce but fondamental, c'est dès la période initiale de la formation qu'il convient d'agir. L'accord qui vient d'être conclu est donc judicieux et s'inscrit parfaitement dans cet esprit », précise M. PUJALTE.

Dans un préambule, les deux écoles affirment leurs nombreuses affinités, notamment une éthique commune et une volonté partagée d'œuvrer ensemble pour un service public de la Justice toujours amélioré. Parmi les points essentiels du protocole, il faut souligner les nombreux échanges d'élèves avocats et d'auditeurs de justice qui y sont prévus. Déjà un groupe de seize étudiants de l'EFB se sont rendus à Bordeaux, la première semaine de juin, et ont été intégrés dans plusieurs ateliers. Ils ont ainsi partagé une semaine d'enseignement commun avec les auditeurs de justice et présenteront un rapport mixte sur la déontologie « avocat-magistrat ». Plusieurs tables rondes leur ont permis de faire plus ample connaissance avec la promotion ENM 2003. Au mois de juillet, c'est l'EFB qui accueillera à son tour un groupe de futurs magistrats.

Désormais, tout au long de l'année scolaire, des exercices de simulation de procès commun seront organisés conjointement par les deux écoles. L'échange portera aussi sur les enseignements (des avocats intervenants réguliers à l'EFB se rendront à l'ENM et vice-versa). Ceci permettra de confronter les différentes techniques d'enseignement et d'en tirer des conclusions afin de s'inspirer, réciproquement, de ce qui semble le meilleur.

Un premier module de cours mixte (ouvert aux élèves des deux entités) sera mis en place, dès cette année, en droit des marchés publics. Retenons enfin, parmi toutes les actions envisagées, la tenue annuelle d'une journée de colloque, une fois à Paris, une fois à Bordeaux.

Le premier thème retenu pour 2003 (à l'EFB) portera sur « la déontologie : un facteur de rapprochement ».

Le premier échange réalisé au mois de juin a suscité un très vif intérêt tant à l'EFB qu'à l'ENM, les élèves se déclarant eux-mêmes « enchantés » de l'expérience et désireux de l'intensifier.

« C'est là le premier signe tangible et bien révélateur que cette convention va venir mettre un terme à un vide qu'il était urgent et nécessaire de combler. » Ces mots de M. Christian PUJALTE illustrent sa volonté et sa détermination. « C'est aussi de façon significative le début de l'envol de l'EFB vers la sphère des Grandes Écoles ».

II - Un forum - Un thème

La connaissance de l'acquisition au partage

Depuis plusieurs années, l'Association des Élèves Avocats (AEA) organise un forum du recrutement permettant aux élèves de rencontrer des cabinets d'avocats. Cette année, ils ont conçu avec l'ACE-JA, une manifestation à l'occasion de laquelle l'école ouvrira ses portes les 25 et 26 septembre aux cabinets d'avocats qui souhaitent rencontrer les jeunes dans la perspective d'un recrutement mais plus largement à toute personne intéressée par le thème de Leur Forum des futurs avocats.

Tous les cabinets d'avocats peuvent effectuer une demande à l'AEA¹ dans la perspective d'un recrutement. L'Association, après avoir enregistré cette demande, procédera, si le cabinet le souhaite, à une sélection des curriculum vitae en fonction des critères qui lui auront été transmis. Les cabinets peuvent aussi souhaiter rencontrer sans rendez-vous les étudiants qui se présenteront dans la salle réservée par l'Association aux cabinets.

L'UJA organise comme les années précédentes, chaque jour, une réunion d'information sur la collaboration, le marché, le recrutement, et les corrections de CV.

L'équipe très dynamique de l'AEA a aussi organisé un vernissage avec un cocktail chaque soir et son club d'œnologie propose en outre une dégustation de vin avec buffet campagnard à midi.

Cette année avec l'ACE-JA, les élèves ont choisi de donner au forum un thème :

La Connaissance : de l'acquisition au partage

sous la forme de deux débats à 18 h 00, que j'animerai, l'un sur l'informatique juridique (notamment les bases de données) avec l'intervention d'un membre de la Commission Européenne sur les perspectives de développement de bases de données européennes, de Lexbase, du JurisClasser... et l'autre sur le knowledge management avec la participation notamment du Directeur juridique de La Mondiale et du Directeur knowledge management de Sherman & Sterling.

Les élèves ont en effet été séduits par le potentiel des nouvelles technologies dans l'acquisition et la diffusion du savoir. Pour ces futurs avocats, il s'agit de maîtriser les outils d'acquisition mais aussi de bénéficier, s'ils sont mis en place, d'un facteur incontestable d'intégration et de diffusion de la culture, de l'entreprise d'avocats dans laquelle ils feront leurs premiers pas.

Plus largement, il s'agit par ces deux débats d'accroître la sensibilisation à une dimension que la culture d'entreprise en France et d'entreprise d'avocats en particulier a longtemps ignoré et ignore encore souvent.

« Quelle entreprise (d'avocats) peut encore se permettre la dispersion des connaissances et des efforts, et la perte d'expertise ? En mettant en œuvre une démarche de gestion des connaissances, une entreprise affirme une volonté d'organisation interne. » ... « Le savoir-faire de chacun est une source d'enrichissement qui profite à tous, les meilleures pratiques se partagent, s'améliorent et se modèlisent, les "trucs et astuces" se diffusent rapidement, la créativité et la réactivité des équipes sont démultipliées dans toute l'entreprise. »²

Évidemment, il s'agit, comme tous les spécialistes ont pu l'écrire, d'une « autre culture d'entreprise » qui implique une réorganisation en profondeur des modes de fonctionnement qui n'ont pas été mis en place et n'ont favorisé ni la transparence, ni le partage d'information, « les modes en vigueur de la reconnaissance de la performance des individus n'ont jamais particulièrement valorisé les comportements de partage ».

Ainsi, le thème qui sera développé est aussi celui d'une culture, la culture du partage.

Ce forum des futurs avocats s'intègre aussi dans la dynamique et l'ambition que l'EFB s'est assignée cette année, et qui s'est traduite notamment par la mise en place de nouveaux programmes mais aussi par le développement par son Directeur, M. Christian PUJALTE, de partenariats avec un certain nombre d'autres grandes écoles.

L'ACE-JA espère que vous serez nombreux à ces deux journées de forum qui s'annoncent de surcroît particulièrement conviviales.

Venez vérifier vous-même la devise de l'école « On a plus qu'une école en commun ».

Bénédicte BURY,
Coordnatrice ACE-JA,
B. Moreau Avocats,
www.bmoreau.com

1. Contacter l'AEA, Monsieur Bourabiat - Tél. : 01 43 43 30 05 - Port. : 06 64 86 69 38
- Fax : 01 43 43 41 76 - E-mail : fouedbourabiat@yahoo.co.uk
2. Nathalie Dupuis-Hetpner, Banque Magazine, n° 630, novembre 2001.